



Eco-quartier de l'espace Beaunier : 64 logements qui se dessinent

Le conseil municipal vient d'approuver le lancement d'une consultation visant à choisir l'opérateur constructeur en charge de faire sortir de terre la première phase de l'éco-quartier de l'espace Beaunier.

L'urbanisme du Villars de demain se dessine lentement mais sûrement au fil des réunions du conseil municipal.

Une nouvelle étape a été franchie lundi concernant les terrains communaux stade Paul-Bert et ancien terrain Cizeron) qui correspondent à la première tranche opérationnelle du futur éco-quartier de l'espace Beaunier.

Rappelons que, précédemment, Cap Métropole avait assisté la commune pour faire la programmation de ce projet (faisabilité, capacité du site, nombre de logements...) et qu'un architecte conseil avait été désigné pour rédiger un cahier des charges sous forme de fiche de lot et qui vient donc d'être approuvé par les élus

locaux.

Dès lors le lancement d'une consultation pour choisir à terme un opérateur-constructeur a été validé. Un premier tir sera effectué fin décembre sur la base du respect de la fiche de lot, des enjeux environnementaux et du prix de sortie.

Premier coup de pelle espéré fin 2022

Trois candidats seront retenus fin décembre et seront invités à affiner leur programmation et à aller plus loin dans le détail pour finalement choisir le lauréat au printemps 2022. A noter que les deux autres équipes de conception non retenues seront indemnisées à hauteur de 6 500 euros pour le travail réalisé. Il faudra ensuite attendre les délais du permis de construire pour un premier coup de pelle espéré fin 2022.

L'objectif de programmation est de 64 logements au total comprenant 18 maisons mitoyennes, 31 logements collectifs en acces-



Les terrains communaux représentent une surface de près d'un hectare (incluant le stade Paul-Bert). C'est là que vont s'élever les 64 futurs logements. En remplacement du stade, une aire de loisirs sera prochainement aménagée dans le secteur de Bourgest. Photo Proje4/Pierre THOLLIER

sion à la propriété et 15 logements locatifs publics collectifs (dans le cadre de la loi SRU). Le tout sur une surface de 9 614 m² avec des bâtiments de 2 et 3 étages répondant à des enjeux environnementaux, paysagers et urbains (logements traversants, parkings souterrains, récupération des eaux...).

« On aurait pu faire 80 logements, on est en plein centre-ville. On a souhaité que ça ne soit pas trop dense, c'est une volonté municipale. Il faut que ce soit aéré », précise Hubert Porte, adjoint en charge de l'urbanisme.

Les élus d'opposition qui ont décortiqué le dossier souhaiteraient y voir ajouter

l'intégration de récupérateurs d'eau dans les immeubles. Une installation qui imposerait un double réseau. Pour nous c'est un fantasme, entre le coût et l'apport économique ce n'est pas grand chose », a répondu le maire Jordan Da Silva.

De notre correspondant
Pierre THOLLIER